

222C0242
FR0010613471-OP004-A01-RO03

28 janvier 2022

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SUEZ
(Euronext Paris)

1. Par courrier du 28 janvier 2022, Bank of America Europe DAC (succursale en France), Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC Continental Europe et Morgan Stanley Europe SE¹, agissant pour le compte de la société Veolia Environnement, ont informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de la société Veolia Environnement de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions SUEZ non apportées à ladite offre publique, au prix de 19,85 € par action SUEZ, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 1° du règlement général.

Il est rappelé qu'à la clôture de l'offre publique d'achat, la société Veolia Environnement détient 613 682 445 actions SUEZ représentant autant de droits de vote (cf. notamment D&I 222C0234 du 27 janvier 2022), soit, à ce jour, 95,93% du capital et des droits de vote de cette société².

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 26 020 336 actions SUEZ, représentant autant de droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de la clôture de l'offre rouverte, 4,07% du capital et des droits de vote de la société² ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat, soit 19,85 € par action SUEZ ;
- l'offre publique d'achat qui précède relevait des dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général (procédure normale).

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **18 février 2022** au prix de 19,85 € par action net de tout frais et portera sur 26 020 336 actions SUEZ, représentant 4,07 % du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Seules Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et HSBC Continental Europe garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Sur la base d'un capital composé de 639 702 781 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et incluant les 102 954 actions à émettre ce jour par SUEZ au titre du plan d'actions « Sharing 2019. »

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions SUEZ d'Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société SUEZ est maintenue jusqu'à nouvel avis.
